

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

N° 2024/12/09/15 : Octroi subvention de fonctionnement à l'association « le rendez-vous des tout-petits »

Le neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, Marc FUSAT, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Fabienne CITI, Lucie BABIN, Emilie GERMAIN Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Patrick LAFFITTE, Sébastien THOMAS, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET à compter du point 2, Thierry FABRE et Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ,

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Marie-Pierre CALLET jusqu'au point 1, Laurent JUGLARET

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Emilie GERMAIN

Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée l'activité de la crèche associative « Le Rendez-vous des tout-petits » qui offre 26 places de crèche et qui fait l'objet annuellement d'un soutien par la commune de Maussane les Alpilles à travers l'octroi d'une subvention de fonctionnement a cessé son activité de gestion d'une crèche associative au 31 août 2024. De ce fait, la commune et l'association avaient convenu d'attendre les opérations de clôture pour statuer sur le niveau de subvention de fonctionnement 2024 nécessaire à l'association.

Madame le rapporteur indique à ce titre que le conseil municipal a à se prononcer sur la base d'un point de situation financière arrêté au 31 août 2024 et d'un état des dépenses et recettes restant à payer ou encaisser postérieurement à cette même date. Il ressort de ces documents un besoin de subvention de la part de la commune à hauteur de 41 510€ qui permettra à l'association « le rendez-vous des tous petits » le reversement du bonus territoire à hauteur de 61 660€ à la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le projet de convention à intervenir portant octroi d'une subvention de fonctionnement de 41 510€ à l'association « le rendez-vous des tous petits »

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune de Maussane les Alpilles et l'association « le rendez-vous des tout-petits » et relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 41 510 € pour l'année 2024 et le reversement par l'association à la commune du bonus territoire perçu sur l'exercice 2023 à hauteur de 61 660€

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

PRECISE que le reversement du bonus territoire fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes avec imputation en section fonctionnement recettes article 75888 « autres produits divers de gestion courante autre »

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 11 DEC. 2024

Publication sur le site de la mairie le : 11 DEC. 2024

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ